



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 28 FEVRIER 2019 A 18H30**  
établi conformément aux dispositions  
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général  
des Collectivités Territoriales

**Conseillers :**

En fonction	:	33
Présents	:	25
Procurations	:	05
Excusés	:	03

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme DA SILVA, Conseillère Municipale, excusée,  
Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme PARREZ, Adjointe au Maire,  
Mme SPRINGMANN, Conseillère Municipale, excusée,  
M. BOURGOIS, Conseiller Municipal, excusé,  
Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCIONI, Adjoint au Maire,  
M. FRIEDMANN, Conseiller Municipal, a donné procuration à Monsieur le Maire,  
M. HELF, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. HAUCK, Conseiller Municipal,  
Mme TAKACS, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. HOTTIER, Conseiller Municipal.

**Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :**

1 ➔ suite à la démission de Mme THIES, installe Monsieur Lucien HOTTIER en tant que Conseiller Municipal,

Voici le nouveau tableau du conseil municipal :

Tableau après modifications des 3 septembre et 27 octobre 2014, 13 février et 1er septembre 2015, 24 juin et 28 novembre 2017, 23 octobre 2018 et 28 février 2019							
	Fonction	Titre	NOM		D d Nais.	Lieu de Naissance	QUARTIERS
1	Maire	M.	ENGELMANN	Fabien	07/05/1979	ALGRANGE (57)	HAYANGE
2	1ère A.	Mme	DEISS	Murielle	05/07/1963	MARANGE SILVANGE (57)	HAYANGE
3	2ème A.	M.	DEWALD	John	19/02/1992	THIONVILLE (57)	HAYANGE
4	3ème A.	M.	LANGLOIS	Francis	16/12/1960	THIONVILLE (57)	MARSPICH
5	4ème A.	Mme	HOUDIN	Marie-Christine	23/12/1954	PARIS (75)	HAYANGE
6	5ème A.	M.	FRANCIONI	Jordan	11/07/1989	ALGRANGE (57)	MARSPICH
7	6ème A.	Mme	PARREZ	Sylviane	06/09/1955	SOMAIN (59)	HAYANGE
8	7ème A.	M.	HOFF	Bernard	24/03/1951	KNUTANGE (57)	HAYANGE
9	8ème A.	Mme	HENAULT	Corinne	12/05/1963	SAULIEU (21)	HAYANGE
10	9ème A.	M.	CENTOMO	Denis	22/11/1950	METZ (57)	HAYANGE
11	C M D	M.	HEIDMANN	René	07/05/1948	MARCKOLSHEIM (67)	MARSPICH
12	C M D	Mme	COLLOT	Denise	10/05/1957	ROMANS SUR ISERE (26)	HAYANGE
13	C M D	M.	GRUN	Pascal	19/04/1962	NILVANGE (57)	KONACKER

14	C M	Mme	DA SILVA	Marie	26/02/1963	STRASBOURG (67)	FLORANGE
15	CM	M.	PICCHIA	Joseph	02/07/1963	ALGRANGE (57)	MARSPICH
16	C M	Mme	WANDERS	Valérie	25/01/1970	ALGRANGE (57)	HAYANGE
17	C MD	Mme	PAUTE	Laurence	30/11/1970	METZ (57)	HAYANGE
18	C M	Mme	SPRINGMANN	Emmanuelle	29/08/1973	THIONVILLE (57)	KONACKER
19	C M	M.	BOURGOIS	Damien	14/02/1975	ALGRANGE (57)	ST-NICOLAS
20	C M	M.	HAINY	Patrice	08/12/1976	HAYANGE (57)	HAYANGE
21	C MD	Mme	WYBAILLIE	Jessica	28/08/1979	THIONVILLE (57)	HAYANGE
22	C M	Mme	PUTZ	Ludivine	23/01/1991	HAYANGE (57)	KONACKER
23	CM	M.	FRIEDMANN	Axel	10/07/1995	THIONVILLE (57)	ST-NICOLAS
24	C M	M.	HELF	Claude	14/05/1957	AUDUN LE TICHE (57)	ST-NICOLAS
25	C M	Mme	WEBER	Isabelle	12/03/1960	HAYANGE (57)	HAYANGE
26	C M	M.	HAUCK	Pascal	26/09/1969	ALGRANGE (57)	MARSPICH
27	CM	M.	HOTTIER	Lucien	04/07/1974	HAYANGE (57)	ST-NICOLAS
28	C M	Mme	TAKACS	Aurélie	28/05/1987	THIONVILLE (57)	KONACKER
29	C M	M.	DAVID	Philippe	23/04/1951	FRESSE/MOSELLE (88)	HAYANGE
30	C M	M.	MARICHY	Jean-Marc	28/05/1958	ALGRANGE (57)	ST-NICOLAS
31	C M	Mme	PELLENZ	Annelise	17/09/1958	HAYANGE (57)	HAYANGE
32	C M	Mme	IORIO	Isabelle	21/02/1965	HAYANGE (57)	HAYANGE
33	C M	M.	LEYDER	Alain	07/04/1939	METZ (57)	KONACKER

2 ⇒ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;

3 ⇒ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 18 décembre 2018 ;

4 ⇒ entend le compte-rendu de la décision suivante du Maire du service Etat-Civil :

- - Décision en date du 20 décembre 2018 d'accepter et de signer le devis proposé par les Pompes Funèbres Florian Leclerc, 57, rue de Wendel – 57700 HAYANGE qui comprend le dépôt de corps en chambre froide, le cercueil et accessoires, la mise en bière, le personnel et l'ouverture du caveau. Le montant du devis est de 1 100 euros TTC (prise en charge de 300 euros du CCAS de la ville de Hayange) reste à la charge de la ville 800 euros ;

5 ⇒ entend le compte-rendu de la décision suivante du Maire du service Etat-Civil :

- rétrocession gratuite à la ville de Hayange de la concession cinquantenaire PETIT Lucien – MAROTEAUX Ernestine, acquise le 26 mars 1960, série A gauche N° 1 sise au cimetière de Saint Nicolas en Forêt par la famille PETIT ;

6 ⇒ entend le compte-rendu de la décision suivante du Maire du service Urbanisme :

- Décision en date du 14 janvier 2019 de signer le bail d'occupation par la Direction départementale des Finances publiques de la Moselle et la Mairie pour le local situé 29 rue Clémenceau en vue d'y transférer le nouveau bureau de Police Nationale et d'accepter le versement d'un loyer annuel de 36 700 € HT pour une durée de 3 ans, reconductible tacitement par période de 3 ans sans toutefois que la durée du bail puisse excéder 9 ans ;

7 ⇒ entend le compte-rendu des décisions du Maire des services techniques :

- Décision en date du 10 décembre 2018 de passer l'avenant n° 1 pour la vérification périodique des installations électriques avec la société DEKRA sise ZAC de Mercy – rue du Jardin d'Ecosse à 57245 PELTRE afin d'y inclure la vérification dans deux bâtiments appartenant à la Ville soit le salon de coiffure sis 3 place Edith et Hervé Bonnet et la maison des assistants maternels sise 4 rue De Wendel portant le montant du marché à 5 169.60 € T.C pour un an soit 20 678.40 € T.C. pour quatre ans.
- Décision en date du 13 décembre 2018 de passer un marché avec la Société CONCEPT DEVELOPPEMENT, sise Quartier Capiens à 13360 ROQUEVAIRE, en vue de la maintenance du

logiciel ERP 21 (établissements recevant du public) pour un montant annuel de 360.00 € HT, pour une période initiale d'1 an à compter du 1/03/2019. Le marché sera reconduit tacitement pour 3 périodes d'un an.

- Décision en date du 19 décembre 2018 de passer un accord-cadre sous la forme de marchés à bons de commande selon la procédure adaptée avec la Société JABOT, sise Dynapôle, 4 rue Pascal, BP 90017 à 54712 LUDRES, pour les fournitures diverses concernant l'entretien du parc automobile communal, lot n° 4 – Pièces VL Piaggio.  
Les lots 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9 ont été attribués lors d'une précédente consultation et sont détaillés dans la décision du 26 octobre 2018.
- Décision complémentaire en date du 20 décembre 2018 de rajouter les candidatures ci-après à l'accord-cadre de fournitures diverses pour l'entretien du parc automobile communal, pour le lot n° 9 - Fluides divers ; celles-ci ayant été omises lors de la décision initiale du 26 octobre 2018 :
  - ATELIER BRACH FILS, 21 rue des Métiers, 57970 YUTZ
  - GARAGE TONON, Impasse Einstein, ZI Ste Agathe, 57190 FLORANGE.
- Décision en date du 18 janvier 2019 de passer l'avenant n° 3 pour la vérification périodique des équipements sportifs avec la société SOLEUS, sise parc de Miribel Jonage, allée du Fontanil à 69120 VAULX-EN-VELIN, afin d'y inclure la vérification régulière de 2 buts de handball et 2 buts de basket situés au city stade Hamilton, parking de la Marne à Hayange
  - Au prix unitaire de 9.60 € HT par équipement avec essais,
  - Au prix unitaire de 5.00 € HT par équipement sans essai.
- Décision en date du 30 janvier 2019 de passer un marché selon la procédure adaptée avec la Société ELRES RESEAUX, sise 10 rue du Malambas à 57280 HAUCONCOURT, pour les travaux de mise en conformité des armoires d'éclairage public sur le ban communal de Hayange pour un montant de 105 060.00 € TC.

**8** ⇒ entend le compte-rendu des décisions du Maire du service des finances :

- Décision n°2018-069 portant acceptation d'indemnité de sinistre relatif au choc de véhicule Véolia pour un montant de 1 106.57 € ;
- Décision constitutive de régie de recettes auprès de la police municipale relative aux droits divers d'occupation du domaine public ;
- Décision n°2018-074 portant remboursement de facture de contrôle des installations électriques à Mme Cindy DOMBOS pour un montant de 270 € ;
- Décision n°2018-075 portant vente de 3 véhicules hors d'usage auprès du garage TONON pour un montant de 1 500 € ;
- Décision n°2018-076 portant acceptation d'indemnité de sinistre relatif à un dégât des eaux pour un montant de 1 529.90 € ;

**9** ⇒ à l'unanimité, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2018 dressé par le trésorier municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;

**10** ⇒ avec 19 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention, Monsieur le Maire ayant quitté la séance conformément à la loi, adopte le Compte Administratif 2018 de la Ville ;

**11** ⇒ avec 20 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention, décide d'affecter le résultat de fonctionnement à hauteur de 1 188 537.02 € en réserves (compte 1068), le solde (130 900 €) sera reporté sur le compte 002 en report à nouveau de fonctionnement ;

**12** ⇒ avec 25 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention, ajuste l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

N°AP	CP 2018	CP 2019	CP 2020	Total
2017-10 Couverture de la Fensch et réhabilitation Place de la Résistance et de la Déportation	111 775.22 €	2 401 602.23 €	1 598 400 €	4 111 777.45€

et autorise le maire, jusqu'à l'adoption du budget 2019, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2019 indiqués dans le tableau ci-dessus ;

**13** ⇒ à l'unanimité, accepte les modifications du territoire communal et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant ;

**14** ⇒ concernant les travaux de la rue Foch, tronçon H3, à l'unanimité :

- Approuve le descriptif et le coût des travaux d'enfouissement des réseaux de la Rue Foch dans le cadre du projet « Cœur de Ville, Cœur de Fensch » ;
- Autorise le Maître d'Ouvrage à engager les travaux ;
- Sollicite une subvention auprès du SISCODIPE dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux ;
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les différents documents nécessaires à l'élaboration de ce dossier ;

**15** ⇒ concernant la restructuration de l'ouvrage « Fensch » et la requalification de la place de la Résistance et de la Déportation, avec 26 voix pour et 4 voix contre, décide de passer un avenant au marché de Maîtrise d'œuvre ayant pour objet :

- d'accepter l'engagement du Maître d'œuvre sur un coût prévisionnel des travaux :
  - pour la restructuration de l'ouvrage FENSCH 1 640 000,- € H.T.
  - pour la requalification de la PLACE de la R et D 1 332 000,- € H.T.soit un montant prévisionnel total de travaux de 2 972 000,- € H.T. ;
- de fixer en conséquence le forfait définitif de la rémunération du Maître d'œuvre pour le porter à 122 149.20 € H.T. en maintenant le taux de rémunération d'origine de 3.98 % (hors OPC) et de 4.11 %. (avec OPC) ;
- d'affermir les tranches optionnelles ;
- de financer le coût supplémentaire pour les modifications citées ci-dessus du montant des travaux d'aménagement à travers l'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement ;
- d'autoriser le Maître d'Ouvrage à lancer la consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert et autoriser le Maire ou son adjoint aux travaux à signer les pièces du marché ;
- d'autoriser le Maire ou son adjoint aux travaux à signer l'avenant n° 1 ;

**16** ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versement de la subvention de 16 076,28 € au Syndic « DUMUR IMMOBILIER » relative au ravalement de façade de l'immeuble situé 2-22 avenue de la CECA à Konacker, charge au syndic de verser la quote-part correspondante aux différents propriétaires ;

**17** ⇒ à l'unanimité, accepte la convention de servitude de ligne électrique au profit d'ENEDIS et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette servitude ;

**18** ⇒ à l'unanimité, concernant son droit de préemption sur deux parcelles sises La Longue Côte section 27 n° 16 de 206 m<sup>2</sup> et n° 59 de 748 m<sup>2</sup>, au prix de 110 euros HT pour une acquisition « en bloc », se prononce pour ladite acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant ;

**19** ⇒ avec 25 voix pour et 5 abstentions, accepte la cession d'une parcelle communale (environ 150 m<sup>2</sup>) sise section 34 parcelle 312 au prix de 17 000 euros à Monsieur DAPOIGNY Marcel et autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant ;

**20** ⇒ à l'unanimité, autorise le Maire ou son adjoint à signer l'avenant de prolongation de la convention avec l'Académie Musicale Hayangeoise avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020 ;

**21** ⇒ à l'unanimité, accepte de financer les entrées des élèves des maternelles et primaires au festival ALONZANFAN au tarif de 3 euros par élève, avec un montant maximal prévisible de 4 440 euros ;

**22** ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versement des subventions suivantes aux écoles :

**Ecoles élémentaires :** (soldes à verser, un acompte de 2200 € ayant déjà été perçu)

Jean de la Fontaine	<b>9 565,00 €</b>	53 départs en classes transplantées et autres projets 221 élèves
Elémentaire Jura	<b>650,00 €</b>	Autres projets 190 élèves
Jules Verne	<b>10 090,00 €</b>	74 départs en classes transplantées et autres projets 178 élèves
Mimosas	<b>3 670,00 €</b>	23 départs en classes transplantées et autres projets 192 élèves

**Ecoles maternelles :**

Sainte-Berthe	<b>250,00 €</b>	Jardin des traces UCKANGE
Marelle	<b>710,00 €</b>	Ferme PETIT QUENTIN
Pasteur	<b>250,00 €</b>	Moulin de BUDING
Les Grands-Bois	<b>120,00 €</b>	Ferme pédagogique Neufchef
Le Jura	<b>710,00 €</b>	Ferme de WOIMBEY
Les Coccinelles	<b>900,00 €</b>	Ferme pédagogique DENTING
Les Chardonnerets	<b>480,00 €</b>	Ferme de Rezonville
Charles Perrault/Arc-en-Ciel	<b>500,00 €</b>	Jardins de Laquenexy

**23** ⇒ prend acte du rapport d'activités des services pour l'année 2018 ;

**24** ⇒ avec 29 voix pour et 1 abstention, accepte de rectifier la dénomination de l'acquéreur d'une partie du parking Zone Saint Jacques et de remplacer ainsi « SOCIETE ACTION DEM » par « SCI MATI » toujours représentée par Monsieur COURIOT.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 30

Hayange, le 28 février 2019

Le Maire,

Fabien ENGELMANN  
Conseiller Régional Grand Est

